

AVIS 53-2005 : Projet d'Arrêté royal relatif à la déclaration de conformité et aux critères de performance de la méthode d'analyse des objets céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (dossier Sci Com 2005/62)

Le Comité Scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, considérant le résultat de la consultation des membres qui a eu lieu le 28 novembre 2005 et la discussion lors de la réunion plénière du 9 décembre 2005 ; émet l'avis suivant :

Le projet d'arrêté royal relatif à la déclaration de conformité et aux critères de performance de la méthode d'analyse des objets céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires qui est soumis au Comité Scientifique pour approbation est une transposition de la Directive 2005/31/CE de la Commission du 29 avril 2005 modifiant la directive 84/500/CEE du Conseil en ce qui concerne la déclaration de conformité et les critères de performance de la méthode d'analyse des objets céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Le Comité scientifique approuve le contenu du projet d'arrêté royal.

Pour le Comité Scientifique,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert.
Président
Bruxelles, le 9 décembre 2005.